

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 mars 2016

Levée de capitaux par les FCPI et les FIP en 2015

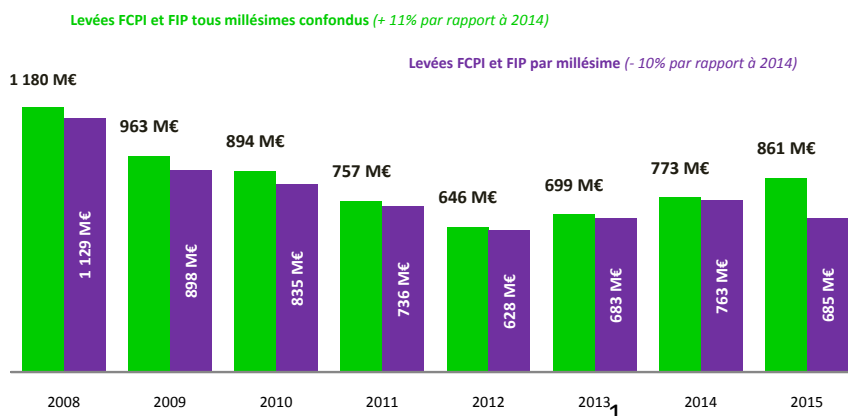
- **Indispensables au financement des entreprises innovantes et de proximité, les FCPI et les FIP ont levé 861 millions d'€ en 2015**
 - **Une reprise continue de la collecte depuis 3 ans liée au montant moyen record investi individuellement par 100.000 particuliers**
- **Mais niveaux nettement inférieurs à 2008 : -27% pour la collecte, -32% pour le nombre de souscripteurs**
 - **La taille moyenne des fonds augmente de manière très notable**
- **AFIC et AFG demandent une fiscalité incitative et cohérente au titre de l'ISF et de l'IR sur les investissements des particuliers dans les FIP et les FCPI**

L'AFG (Association Française de la Gestion financière) et l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) publient ce jour les résultats de l'enquête annuelle AFIC-AFG sur le niveau et la nature de la collecte réalisée par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de FIP (fonds d'investissement de proximité), instruments qui alimentent les entreprises innovantes et les PME régionales.

La levée de capitaux réalisée en 2015 est calculée tous millésimes (année de création du FIP ou du FCPI) confondus. Un changement par rapport aux années précédentes lié à la nouvelle réglementation qui depuis le 1^{er} janvier 2014, allonge la période de souscription à 14 mois, contre 8 mois précédemment.

1/ Une collecte de 861 millions d'€ en 2015

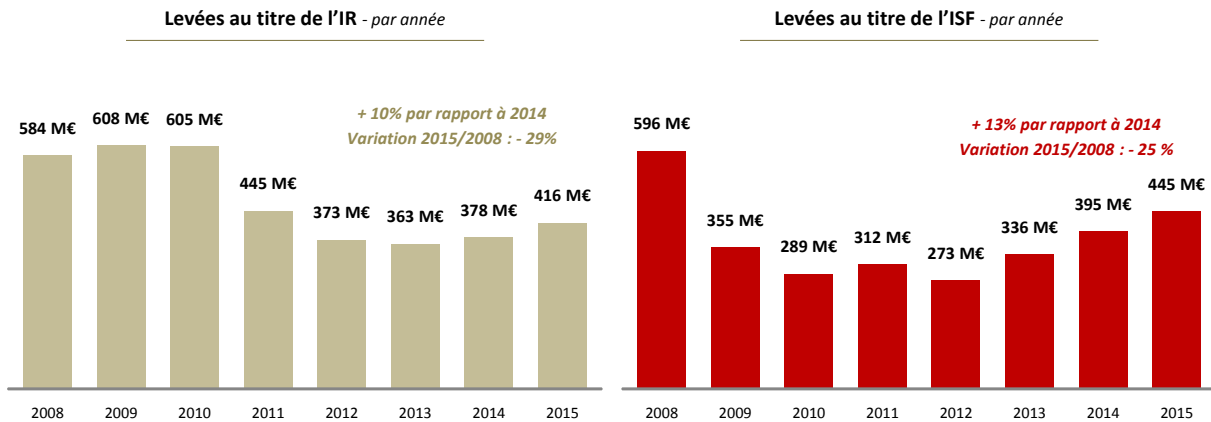
Collecte globale



La collecte globale 2015 s'élève à 861 millions d'€ contre 773 millions d'€ en 2014 (11%) et 1180 millions d'€ en 2008 (-27%). Ces 861 millions d'€ se répartissent en 685 millions d'€ pour les fonds créés en 2015 et 176 millions d'€ pour les fonds créés en 2014

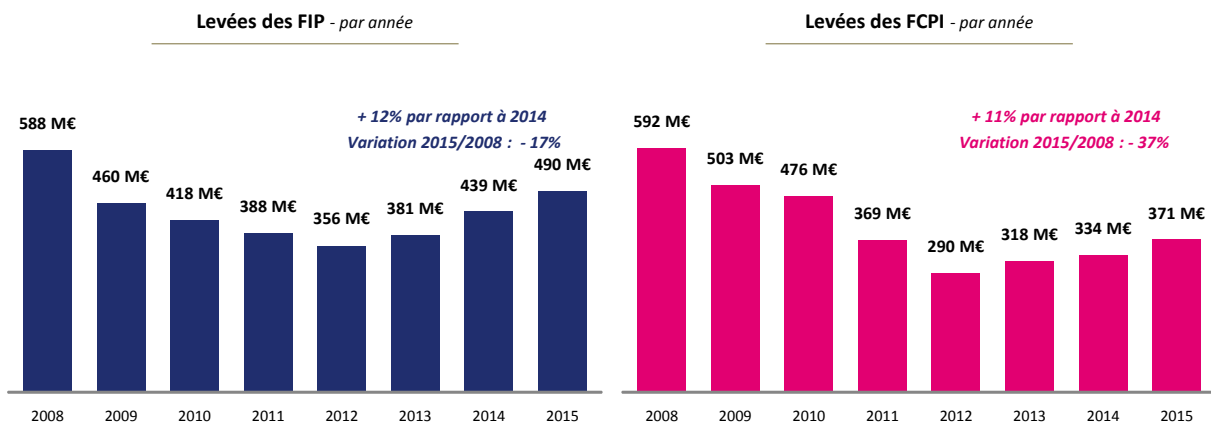
Collecte IR – ISF

En 2015, la collecte des fonds au titre de la réduction d'impôt sur le revenu s'établit à 416 millions d'€, et celle des fonds au titre de la réduction d'impôt sur la fortune à 445 millions d'€. Des montants en progression depuis 2013 mais inférieurs à ceux de 2008 (fonds IR : -29% 2015/2008 ; fonds ISF : -25% 2015/2008).

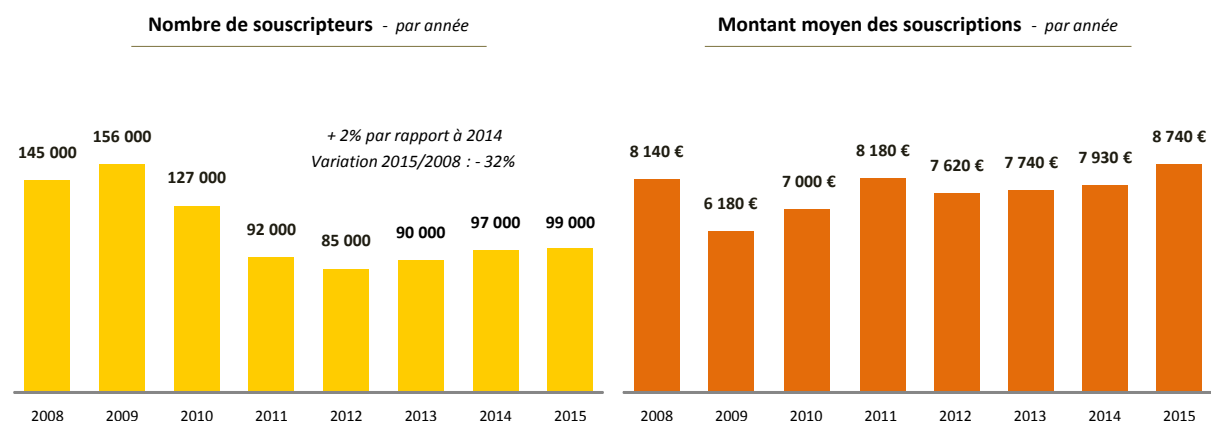


Collecte FIP – FCPI

Le redressement des levées observé depuis 2013 se poursuit à des rythmes différents selon qu'il s'agit des FIP, qui ont levé 490 millions d'€ en 2015 (un niveau qui n'est plus que de 17% inférieur à celui de 2008), ou des FCPI, qui, avec 371 millions d'€, restent 37% en dessous du montant de 2008.



2/ Un nombre de souscripteurs qui se stabilise, pour un montant moyen de souscription au plus haut



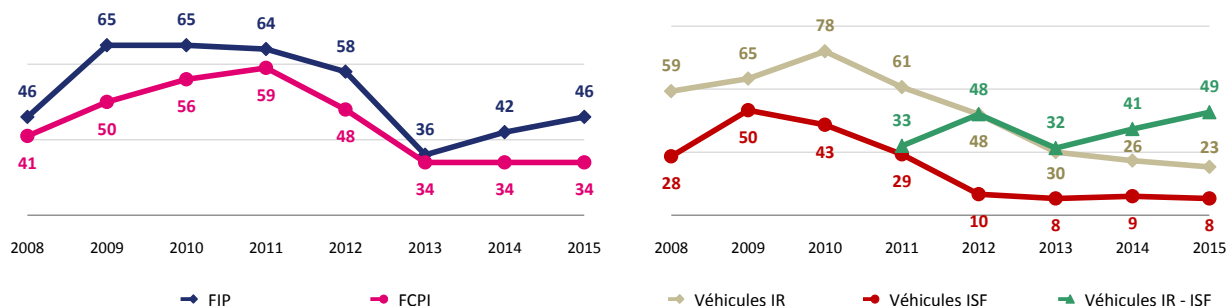
En 2015, 99.000 particuliers ont souscrit à des FCPI et à des FIP, un niveau en légère progression (+2%) par rapport à 2014, et un recul de 32% par rapport aux 145.000 souscripteurs de 2008. Cependant le montant moyen des souscriptions affiche un plus haut à 8.740 €.

3/ Une offre qui se concentre, et un record de la taille moyenne des véhicules

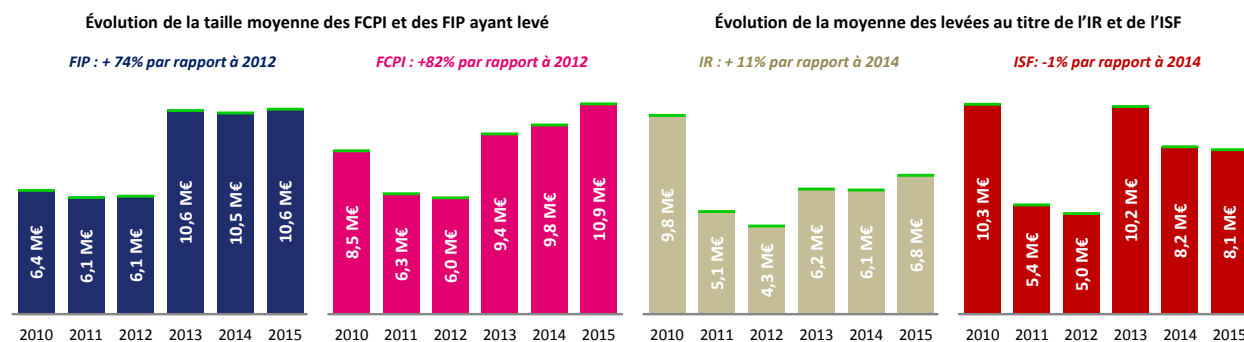
80 fonds ont levé des capitaux en 2015 : les FIP représentent 57% des fonds et de la collecte (46 FIP, 490 M€), les FCPI 43% (34 FCPI, 371M€).

Le nombre total de fonds est en repli par rapport aux années 2009-2011, mais on observe une légère reprise du nombre de FIP, et une nette progression des véhicules IR-ISF.

Évolution du nombre de véhicules ayant levé - par année



Comme en 2014 et en 2013, en 2015 la majorité des FIP (63%) et des FCPI (56%) a levé plus de 5 millions d'€. **La taille moyenne des FIP est de 10,6 millions d'€, et celle des FCPI de 10,9 millions d'€, des niveaux au plus haut.** La taille moyenne des levées au titre de l'IR est de 6,8 millions d'€, celle au titre de l'ISF est de 8,1 millions d'€.



4/ Des instruments qui remplissent leur objectif de financement de l'innovation et de proximité

90% des investissements des FCPI sont concentrés sur des entreprises des secteurs d'avenir : le numérique, les biotechnologies, les télécoms et la transition énergétique.

Les FIP couvrent 12 régions françaises selon le nouveau découpage administratif, et se concentrent le long de l'axe Ile-de-France, Bourgogne-Franche Comté, Rhône-Alpes-Auvergne, PACA.

« Afin de soutenir le développement auprès des particuliers des FIP et des FCPI qui constituent une source de financement indispensable au financement des entreprises innovantes et de proximité, l'AFIC et l'AFG sont favorables à la recommandation de la Cour des comptes de novembre 2015 d'harmonisation des plafonds de réductions d'impôt de l'ISF-PME, qui pour les investissements directs peut aller jusqu'à 45.000 €, quand celui des investissements au travers de FIP et FCPI est limité à 18.000€. L'AFIC et l'AFG demandent également un renforcement de l'incitation au titre de l'impôt sur le revenu » déclarent **Michel Chabanel**, Président de l'AFIC, et **Christophe Bavière**, en charge de la mission transverse « Financement des PME/ETI » de l'AFG et président de son comité technique « Capital investissement ».

Pour rappel, la fiscalité appliquée aux FIP et aux FCPI, notamment aux fonds IR a subi de nombreux aménagements de nature à en limiter le développement.

Le taux de réduction IR a été ramené de 25% du montant investi en 2010 à 18% en 2012. Depuis 2013, la réduction d'impôt est par ailleurs intégrée dans le plafond global de 10.000 € attribué par foyer fiscal. Le plafond spécifique est quant à lui resté inchangé à 12.000 € pour un célibataire et 24.000 pour un couple.

Le taux de réduction d'ISF est de 50% du quota du fonds investi en PME, et la réduction est plafonnée à 18.000 €.

L'étude « Levée de capitaux par les FCPI et FIP en 2015 », est disponible sur les sites www.afg.asso.fr et www.afic.asso.fr.

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la collecte par année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de sociétés de gestion	33	39	39	39	35	34	34	34
Nombre de souscripteurs	145 000	156 000	127 000	92 000	85 000	90 000	97 000	99 000
Montant moyen des souscriptions	8 140 €	6 180 €	7 000 €	8 180 €	7 620 €	7 740 €	7 930 €	8 740 €
Montants totaux collectés (par année)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€
- FIP	588 M€	460 M€	418 M€	388 M€	356 M€	381 M€	439 M€	490 M€
- FCPI	592 M€	502 M€	476 M€	369 M€	290 M€	318 M€	334 M€	371 M€
Nombre de véhicules ayant levé (par année)	87	115	121	123	106	70	76	80
- FIP	46	65	65	64	58	36	42	46
- FCPI	41	50	56	59	48	34	34	34
Montants totaux collectés (par année)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€
- IR	584 M€	608 M€	605 M€	445 M€	373 M€	363 M€	378 M€	416 M€
- ISF	596 M€	355 M€	289 M€	312 M€	273 M€	336 M€	395 M€	445 M€
Nombre de véhicules ayant levé (par année)	87	115	122	123	106	70	76	80
- IR	59	65	78	61	48	30	26	23
- ISF	28	50	44	29	10	8	9	8
- IR-ISF	-	-	-	33	48	32	41	49

A PROPOS DE L'AFIC

L'AFIC regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 280 membres actifs. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC.

PLUS D'INFORMATIONS : le site Internet de [l'AFIC](http://www.afic.asso.fr)

À propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 3 600 milliards d'€ d'actifs dont près de 2 000 milliards d'€ sous forme de gestion financière de fonds collectifs.

Les sociétés de gestion – environ 630 – contribuent de manière essentielle au financement de l'économie réelle, notamment en apportant des capitaux aux entreprises françaises (20% du flottant du CAC 40, 25% du flottant du CAC *small* 90, 25% du stock des obligations d'entreprises non financières et 35% de leurs billets de trésorerie) et en finançant les PME via le capital investissement et les fonds *small* et *midcaps*.

Le capital investissement est une branche très active du métier de la gestion. Les FCPR-FCPI-FIP s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Un comité spécifique est en charge du capital investissement. Il est présidé par Christophe Bavière, qui préside également la mission transverse « Financement des PME/ETI » de l'AFG.

PLUS D'INFORMATIONS : le site Internet de [l'AFG](http://www.afg.asso.fr)

CONTACTS PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy Tél. : 06 72 95 07 92 - adarpy@tobnext.com

AFG : Dominique Pignot Tél. : 01 44 94 94 17 - d.pignot@afg.asso.fr